



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC - SEANCE DU 9 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt deux, le 9 avril à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	04/04/2022
En exercice	15	Date de la séance	09/04/2022
Présents	13	Heure de la séance	9H30
Votants	15	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
CARRIE Geneviève		X	MAUBERT-SBILE Karine
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
CANO-DUMONT Geneviève	X		
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
GUERIN Evelyne		X	BEC Dominique
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice	X		
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance : Yves CASTREC

**N°2022/11-0904 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
2022 AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire rappelle que les Associations bénéficiant aux habitants de la Commune et qui souhaitent solliciter une subvention ont été invitées à déposer un dossier comprenant des données comptables et administratives (bilan, budget prévisionnel, attestation d'assurance,...). Celui-ci a permis d'apprécier si leurs activités relèvent d'un intérêt public local et si elles répondent aux besoins de la collectivité.

Le Conseil municipal, sous réserve de la fourniture complète du dossier susmentionné, émet les avis suivants sur les demandes de subventions des associations :

Association	Somme validée en commission	Somme proposée au Conseil Municipal
Les Amis de Saint Cybard	1 500 €	1 500 €



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

ID : 033-213305428-20220409-202211_0904SUBV-DE



Vu la délibération n°2022/09-0904 ouvrant les crédits nécessaires à l'attribution de ces subventions

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de décider des dépenses de la Commune ;

DECISION

Après avoir délibéré et pris acte des documents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le versement aux association les subventions allouées au titre de l'exercice 2022 suivant les modalités mentionnées et les sommes fixées dans le tableau ci-dessus.

VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 1 POUR 14

Monsieur Yves CASTREC, adhérent à l'association des Amis de St Cibard, choisi de s'abstenir pour ce vote.

Association	Somme validée en commission	Somme proposée au Conseil Municipal
Société de Chasse	1 000 €	1 000 €
Loisirs et Détente	1 500 €	1 500 €
A.P.E.V.T.M.P.	1 350 €	1 350 €
Secours Populaire	1 500 €	1 500 €
Ecole de Musique de Galgon	1 800 €	1 800 €
Ayumi Karaté Club	400 €	400 €
Etoile Sportive du Fronsadais	300 €	300 €
Tennis Club Inter. Fronsadais	350 €	350 €
LOU CAN'I'CROSS	600 €	600 €
Resto du cœur	1 000 €	1 000 €
Auberge du Cœur de Libourne	1 000 €	1 000 €

Vu la délibération n°2022/09-0904 ouvrant les crédits nécessaires à l'attribution de ces subventions

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de décider des dépenses de la Commune

DECISION

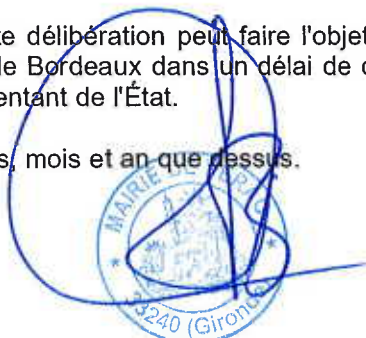
Après avoir délibéré et pris acte des documents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le versement aux association les subventions allouées au titre de l'exercice 2022 suivant les modalités mentionnées et les sommes fixées dans le tableau ci-dessus.

VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 15

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Le Maire,
Dominique BEC



A VÉRAC, le 12 avril 2022
Pour copie conforme,